



Monsieur Eric GUILLOU
Directeur de l'IPOLE HP

St Quentin, le 09 juin 2017

Objet : Demande de concertation immédiate.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'application de l'article 4.2 du chapitre 4 du protocole d'accord sur l'amélioration du dialogue social et de la prévention des conflits (RH0826), nous vous déposons une demande de concertation immédiate concernant :

- 1. L'Emploi.**
- 2. La Sécurité**

1-Certaines équipes de votre établissement ne vont plus être assez nombreuses en effectif pour effectuer des gros travaux exemple départ à la retraite pour 2017 (INFRAPOLE 6 Agts, Up Voie Ams 5 Agts, Up Voie Tg 5, Ulog 6 Agts et Up SE 6 Agts) et 2 décès soit un total de 30 agents.

2-Les pistes sont toujours aussi impraticables pour effectuer des tournées. De plus beaucoup d'agents sont d'astreinte alors qu'ils sont de nuit en même temps est-ce normal ?

Je vous rappelle que vous devez nous convoquer à une réunion de concertation qui doit intervenir dans les trois jours ouvrables après date de réception de la présente lettre.

Lors de cette réunion, je serai accompagné de Monsieur Christophe DELILLE

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Le Représentant Syndical de l'Infrapôle Haute Picardie

Jean-Claude CHARITAS